L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 4 AOUT 1868. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION SEMI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $4; par semestre, $2.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $6 le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu entre elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées ad libitum.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur sont envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 4 AOUT.

Candidatures de la Démocratie Nationale.

POUR PRESIDENT
HORATIO SEYMOUR, DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT
FRANK P. BLAIR, DU MISSOURI.

Electeurs pour l'Etat en général:
EX-GOUVERNEUR R. C. WICKLIFFE, de Ouest Feliciana.
ISAIAH GARRETT, de Ouachita.

Remplaçants:
JAMES P. FRERET, de Jefferson.
JUGE J. N. LEA, d'Orléans.

Electeurs de District:
1er District Congressionnel ....A. SAMBOLA.
2me " " ....M. S. BRADY.
3me " " ....A. S. HERRON.
4me " " ....A. DeBLANC.
5me " " ....N. D. COLEMAN.

Remplaçants:
1er District Congressionnel ....T. P. SHERBURNE.
2me " " ....GEO. W. RACE.
3me " " ....J. H. KENNARD.
4me " " ....E. N. CULLUM.
5me " " ....W. F. BLACKMAN. J. H. BRIGHAM.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un terrain situé dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Moreau, Casacalvo, Lesseps et Pologne, avec les améliorations qui s'y trouvent. Aussi, un terrain dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Kerlerec, Villeré et Plauché, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Par Vincent & Co, à 10 heures, à leur salle d'encan, 26 rue de Chartres—Vente importante à crédit, de 250 colis de marchandises sèches, étrangères, et de 150 colis marchandises sèches américaines.

Par Montgomery Bros & Co, à leur salle d'encan—Un assortiment général de meubles et d'ustensiles de cuisine—Et aux écuries de P. Lauer, rue Gravier—Chevaux appareillés de monture, mulets, vaches laitières, buggies, wagons et harnais.

Par D. E. Morphy, au No 47 de la rue des Magasins—Candi.

Par Hols, Biehm & Co, au No 21 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et articles de fantaisie, couvertures françaises extra fines.

Par Louis Stern & Bros, au No 26 de la rue du Camp—460 caisses bottes, souliers et brodequins.

Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 23 Vieille-Levée.

ATTENTION!

Propriétés améliorées à l'encan par le Shérif. Nous appelons l'attention sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, d'un terrain de valeur avec les améliorations qui s'y trouvent, faisant face aux rues de l'Esplanade et Kerlerec, entre celles Villeré et Plauché, Troisième District, et d'un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible] Moreau et de Pologne, même District. Voir aux annonces.

Grande vente de marchandises sèches à crédit.—L'attention spéciale du commerce est appelée sur la grande vente à crédit de colis de marchandises sèches, qui aura lieu aujourd'hui mardi 4 août, par l'intermédiaire de MM. Vincent & Cie, à leur salle d'encan de la rue de Chartres, No. 26. Cette vente méritera d'être signalée comme comprenant un des assortiments les plus rares qui aient jamais été offerts sur ce marché. Il se compose, en effet, de lignes de soie et de laine d'une qualité supérieure, de bonneteries anglaises et allemandes, velours, laines, dentelles, châles, toiles etc. etc. Les conditions seront annoncées pendant la vente. Des catalogues seront distribués mardi dans la matinée.

Chaussures à l'encan—MM. Louis Stern & Bros vendront aujourd'hui mardi, à 10 heures du matin, dans leur salle de vente de la rue du Camp No 26, [illegible] caisses de bottes, souliers et brodequins, importés tout récemment des fabriques du Nord, et choisis expressément pour le commerce de la ville et de la campagne. Cette grande vente sera probablement une des dernières de la saison, et c'est une occasion dont les marchands [illegible] feraient bien de ne pas négliger. Voir l'annonce.

Annonces Politiques.

Le prix d'insertion des annonces politiques doit INVARIABLEMENT être acquitté d'avance dans nos bureaux.

Essai d'intimidation.

Il y a quelque temps, un de nos plus respectables citoyens, rentrant paisiblement chez lui à huit heures du soir, était brutalement assailli par un nègre armé d'un gourdin qui lui reprochait d'avoir mal parlé des *carpet baggers* et qui, après l'avoir frappé à coups redoublés, le laissait pour mort sur la place. Ce nègre a été arrêté et condamné. Il n'avait pas de complices et il avait agi uniquement sous l'empire d'une exaltation d'esprit occasionnée par les discours incendiaires des aventuriers dont il prétendait se faire le champion.

Cette tentative d'intimidation contre un citoyen blanc, a eu, samedi dernier, sa contrepartie dans une tentative d'assassinat contre un homme de couleur conservateur. Mais, cette fois, il ne s'agit plus de l'acte isolé d'un ignorant qui s'était même trompé de victime, il s'agit d'un projet de meurtre concerté par une organisation de parti et qui n'a échoué que grâce à des circonstances indépendantes de la volonté de ses auteurs. La chose est plus grave, parce que la réussite de cet infernal complot pouvait amener un conflit sanglant dont les conséquences eussent été terribles.

Tous les témoignages s'accordent à dire que les faits que nous avons déjà relatés étaient, non le résultat d'un soulèvement spontané, mais celui de la mise à exécution d'un plan concerté à l'avance pour arrêter les progrès que fait la propagande démocratique dans les rangs des gens de couleur et des affranchis.

Willis Rollins, l'orateur démocrate de couleur, devenait un adversaire dangereux pour les aventuriers et les renégats radicaux de la race blanche, et il paraît qu'ils avaient résolu de s'en débarrasser même au prix d'un assassinat.

Les nègres qui entouraient le club situé à l'encoignure des rues Bienville et Marais, et où Rollins parlait, obéissaient à des chefs, échangeaient des mots de passe et des signaux, et empêchaient par leurs menaces beaucoup de gens de couleur d'entrer au club. Lorsque Rollins sortit, ils essayèrent de lui faire un mauvais parti, mais ils en furent empêchés par l'attitude énergique de l'orateur noir et des blancs qui l'escortaient. Là, nous voyons l'ancien auditeur d'Etat, M. Wickliffe, dont la présence en pareille circonstance ne peut guère s'expliquer que par sa connivence avec les émeutiers, prendre fait et cause pour un des perturbateurs qu'un citoyen veut arrêter.

Plus tard, quand Rollins, en sortant du club de la Constitution, s'embarque dans un des chars de la rue Baronne, on aperçoit des blancs qui excitent les noirs et les poussent à assaillir la voiture. A mesure que le char s'avance, on entend des signaux et de nouvelles compagnies de noirs apostées dans les rues adjacentes viennent grossir le nombre des agresseurs.

Un nègre, nommé Sam. Wilson, tire un coup de pistolet sur Rollins et le manque, et lorsque ce dernier se voyant cerné par des bandes grommelantes qui hurlent des cris de mort, cherche à s'échapper, un autre nègre lui porte un coup de couteau qui heureusement est détourné par un soldat des Etats-Unis. Enfin, l'arrestation de Rollins, bien que constituant un acte d'arbitraire odieux, le met momentanément à l'abri des assassins ameutés contre lui.

Si Rollins eut été tué, il n'est pas douteux que son sang n'eût été vengé d'une façon terrible, et l'on comprend que, dans l'état d'excitation où étaient les esprits, la guerre civile pouvait être instantanément allumée. Les pauvres dupes assez aveuglés pour s'être laissé pousser en avant, eussent pu être les premières victimes de la fureur populaire, mais elles n'eussent sans doute pas été les seules. Voilà ce qui devrait faire réfléchir les radicaux blancs qui provoquent à l'émeute et au désordre et voilà ce qui devrait les dégoûter de l'envie de susciter un nouveau massacre, pour en faire un capital politique.

Les scènes de samedi ont causé une indignation générale, et la grande masse des gens de couleur n'a pas hésité à exprimer hautement sa réprobation pour de pareils moyens. Nous avons entendu des citoyens exaspérés dire que pour chaque démocrate de couleur que l'on tuerait, il faudrait pendre deux radicaux blancs. C'est là le langage de la passion et nous ne pouvons approuver un pareil mode de représailles qui atteindrait peut être des innocents et qui laisserait impunis les vrais coupables. Mais il importe que le parti démocrate fasse comprendre aux auteurs de cet essai d'assassinat et d'intimidation qu'il saura protéger tous ses membres contre les actes de violence et qu'il fera peser la responsabilité de ces actes aussi bien sur ceux qui les auront suscités ou provoqués que sur les misérables instruments qui auront servi à les commettre.

Le comité central démocratique doit ouvrir une enquête sur le complot de samedi afin de mettre au grand jour les noms des chefs qui se cachaient dans l'ombre. Il faut faire connaître au peuple américain tout entier la manière dont les radicaux entendent l'exercice de la liberté, le respect qu'ils ont pour les droits des nouveaux citoyens. Il faut qu'on sache quels sont ceux qui provoquent au désordre, et qui cherchent à susciter des conflits pour rendre nécessaire l'intervention des troupes fédérales.

La justice doit être saisie de la connaissance des faits, et les assassins et leurs complices doivent être appelés à répondre du sang qu'ils ont voulu verser, et des malheurs qu'ils ont rendus imminents. Le caporal de police Sullivan doit être également rendu responsable de l'abus de pouvoir qu'il a commis, et si les commissaires de police l'exonèrent, c'est devant la justice régulière qu'il doit être traduit, afin qu'il soit prouvé aux agents qui seraient tentés de mettre l'intérêt de leur parti au-dessus de leur devoir qu'ils ne sont pas à l'abri de poursuites criminelles ou civiles.

Mais, tout en recommandant au parti conservateur de prendre énergiquement toutes les mesures propres à assurer l'action de la justice, et à éviter le retour de ces attaques inqualifiables, nous ne saurions trop engager les citoyens à redoubler individuellement de prudence, et à faire tout ce qui est compatible avec leurs droits et leur dignité pour éviter un conflit. Le droit de légitime défense appartient aux citoyens non seulement pour se protéger eux-mêmes mais encore pour protéger leurs semblables exposés aux attaques d'émeutiers ou d'assassins. Dans le cas où la police, contrôlée par une organisation de parti, refuserait d'assister les citoyens pour préserver la paix publique, le maire et le shérif ont tous deux l'autorité nécessaire pour investir les citoyens d'un caractère public et pour requérir au besoin leur assistance pour le maintien de l'ordre et l'arrestation des perturbateurs. Nous espérons, néanmoins, que les choses n'iront pas plus loin. S'il y a parmi les meneurs radicaux des brouillons et des agitateurs, il doit y avoir aussi quelques hommes qui auront le bon sens ou la prudence d'intervenir et de rappeler à l'ordre les conspirateurs. Leur intérêt propre leur commande de s'interposer pour éviter des luttes sanglantes.

Quant à l'effet qu'auront produit les scènes de samedi, il sera contraire à celui qu'espéraient les instigateurs du complot ourdi contre la vie de Rollins. Déjà désabusés sur le compte de leurs faux amis, les affranchis honnêtes et laborieux ne voudront rien avoir de commun avec un parti qui prétend gouverner par la fraude, la violence et l'assassinat, qui veut étouffer la liberté de la parole dans le sang des orateurs et qui ne tend à rien moins qu'à établir en Louisiane un régime de terreur et de despotisme qui frapperait également les noirs et les blancs. L'attaque commise contre Rollins, loin d'effrayer les nouveaux électeurs, les amènera, au contraire, à se rallier par milliers sous la bannière démocratique!

P. S. L'article qui précède était écrit lors que nous avons eu connaissance du discours prononcé par le gouverneur Warmoth rue du Canal. M. Warmoth a fait son devoir dans cette circonstance, il ne pouvait agir autrement sans se rendre suspect de complicité avec les agitateurs. Le gouverneur est ici le chef avoué du parti radical, il est commandant de la ligue connue sous le nom de "Grande Armée de la République", son influence est illimitée. Avec un peu plus de prévoyance, il eût pu empêcher les scènes de samedi, mais, maintenant qu'il est averti, il a une responsabilité très grave. Il paraît l'avoir compris, son langage nous a paru sincère et nous comptons qu'il saura employer avec succès son autorité comme chef de l'Etat et son influence comme chef de parti pour épargner à la Nouvelle-Orléans les horreurs d'une collision sanglante.

NATIONAL SAVING BANK.—Nous avons reçu de M. C. S. Sauvinet, caissier de la branche orléanaise de cette institution, un numéro d'un journal portant le titre qui est en tête de ce paragraphe et publié à Washington. L'épargne est un des meilleurs moyens de moralisation pour les affranchis, et nous ne pouvons que désirer le succès des institutions établies dans ce but.

RIZ.—Nous avons reçu un magnifique échantillon de riz à barbe, provenant de l'habitation de M. Joseph Bruneau, paroisse St. Charles. Les grains sont très nombreux sur chaque épi et déjà très lourds. Ce riz sera bon à couper dans une semaine.

CHRONIQUE LOCALE.

L'AFFAIRE DE WILLIS ROLLINS.—L'instruction de cette affaire, devant le recorder du Premier District, avait attiré hier matin une foule de nègres sur la Place Lafayette, dans la rue St-Charles et dans les couloirs de la bâtisse où se trouvent sous le même toit et la cour et la station de police. Il était évident que parmi ces hommes accourus pour entendre les témoignages Willis avait fort peu d'amis, et que la masse était disposée à renouveler contre lui les scènes de samedi soir. Toutefois, la chose se passant sous les yeux de la police, les agents se trouvaient obligés par cela même de protéger le prévenu, d'autant mieux que le maire ne pouvait rien faire pour lui, le maire ayant été réduit à l'impuissance par les radicaux de la Chambre, de même que le Président Johnson a été réduit à l'impuissance par les radicaux du Congrès.

Du reste Willis ne paraissait éprouver aucun sentiment de crainte. Il est de haute taille, de forte corpulence et son caractère semble être dans les mêmes proportions. On sait qu'il était accusé d'avoir excité à l'émeute, mais le ministère public n'osant pas soutenir cette charge absurde, s'est borné à lui reprocher d'avoir été trouvé avec une arme cachée sur lui. C'est, en effet, tout ce qu'a déposé l'officier Sullivan qui l'avait arrêté au moment où il tâchait d'échapper à l'émeute en fuyant imprudemment. L'accusation réduite à ces termes, était ridicule, car un homme seul poursuivi par 300 autres qui en voulaient à sa vie, ne pouvait pas être bien criminel en se munissant d'un pistolet pour se défendre.

Aussi, sur les observations de MM. Sambola, Braughn et Rogers, le recorder Baker s'est il empressé de décharger Willis Rollins en dépit de l'opposition de M W. Kendall qui est intervenu subitement, en se présentant comme l'avocat de l'Etat, exerçant les fonctions du ministère public en cette affaire. Le juge Baker a dit dans sa décision "qu'il était inutile de nier qu'il y eut un très fort esprit de parti dans la question, mais qu'il s'était toujours efforcé de purger sa Cour de questions de cette nature. Le prévenu, dans un de ses discours, l'a appelé un "scallaway" (vaurien ou chenapan), mais il a droit à émettre son opinion, et bien qu'il ait essayé de se blanchir, il n'en est pas moins républicain." La mise hors de Cour a été reçue avec de grandes acclamations.

Mais le succès de Willis devant le recorder ne mettait pas fin à ses tribulations. Un régiment de nègres l'attendait dans la rue, au sortir de l'audience. Ces nègres, écartés pour un moment par la police, s'étaient postés sur la Place Lafayette, et devant eux Willis devait passer. Heureusement pour lui, il était escorté par une forte garde de blancs après lesquels les nègres ont pu hurler, mais contre lesquels ils n'ont pas osé agir, et Willis toujours poursuivi, mais à distance, par cette meute aboyante de radicaux noirs, est arrivé sain et sauf à la salle du Club Constitution, rue du Canal, No 166.

Alors on a vu dans cette rue deux foules immenses, une de blancs et de noirs du côté de Willis et une de noirs seulement contre lui, de l'autre côté de la rue. Disons cependant que tout cela était beaucoup plus démonstratif qu'actif et que les deux partis paraissaient animés de sentiments moins belliqueux que pacifiques et conciliants.

Toutefois, un coup de pistolet imprudemment tiré, un cri seulement étourdiment poussé, pouvait causer une explosion des deux côtés et amener une échauffourée terrible. Aussi jugea-t-on à propos d'informer le gouverneur Warmoth de ce qui se passait. Il était indisposé. Son Excellence (béquilles) arriva en toute hâte au club de la Constitution, où elle fut présentée par MM. J. O. Nixon et J. B. Walton et, sous leurs auspices, elle prononça un vrai discours constitutionnel en défendant la liberté de la parole et la liberté de l'opinion.

M. Warmoth a demandé aux nègres comme une faveur spéciale de protéger Rollins, ce à quoi les nègres dans l'enthousiasme ont répondu: Oui, oui.—Pour ne pas être en reste, le club "Constitution" a poussé trois acclamations pour le chevalier Warmoth, et la foule s'est dispersée.

Dans le trajet de la rue Lafayette à la rue du Canal, Rollins était spécialement accompagné par l'officier Carr, qui le garantit d'un coup de barre de fer qu'un nègre voulait lui asséner. En revanche, beaucoup de nègres acclamaient Rollins, et nous croyons que bientôt il y aura autant de nègres pour lui que contre lui. Plus tard, ils seront peut-être tous pour lui. Ainsi vont les vagues de l'opinion publique, surtout quand ces vagues roulent des opinions que l'instinct seul soulève et dirige.

UN AUTRE ATTENTAT CONTRE WILLIS ROLLINS.—Vers 10 heures dimanche matin, pendant que Willis Rollins, accompagné de William Banks, de la paroisse Jefferson, et d'un homme de couleur nommé Pennywit, se promenait rue du Canal, près de l'encoignure Royale, il fut attaqué par un des émeutiers radicaux de samedi soir, armé d'un slung-shot. Heureusement pour Willis, ce nègre batailleur était seul. Banks lui enleva son arme et lui administra une correction si énergique qu'il s'en ressentira longtemps. Pendant la lutte une des grandes fenêtres de Washburn a été brisée.

MEETING SUR LA PLACE LAFAYETTE.—L'orateur démocrate de couleur, Willis Rollins, annonce qu'il haranguera les citoyens de la Nouvelle Orléans jeudi soir, à sept heures et demie, sur la Place Lafayette. Il invite spécialement les citoyens de couleur à venir l'entendre, et il compte sur les assurances données par le gouverneur Warmoth, pour pouvoir exprimer paisiblement ses idées.

CLUB CONSTITUTION.—Ce club a eu une réunion informelle hier soir, dans son local habituel. Le capitaine McKeever, du Mississippi, qui a été fort actif à protéger l'orateur Rollins, conservateur de couleur, a présenté quelques remarques aux personnes présentes des deux races, après quoi le meeting s'est ajourné.

COMITÉ DÉMOCRATIQUE DE PAROISSE.—Ce comité s'est réuni hier soir dans la salle de l'ex-comité central démocratique, rue du Canal 205. Voici les noms des membres qui le composent:

1er ward—O. Dupeire, Jos. Ellison.
2d " —A. Mitchell, W. L. Murphy.
3e " —M. Lardner, M. W. Clouey.
4e " —E. L. Jewell, H. F. Sturcken.
5e " —P. Labarre, M. Bernos.
6e " —A. L. Tissot, A. Sambola.
7e " —J. A. Letten, Wm Lockwood.
8e " —(Non représenté)
9e " —L. St Martin, Jos. Lulla.
10e " —Jos. H. Huckins, W. P. Harper.
11e " —John Harris, R. C. Bond.

M. Joseph Ellison a été élu président, M. Louis St-Martin vice-président, et M. M. Labarre trésorier. L'élection du secrétaire a été remise. Le comité se réunira mercredi à 7 P. M., rue du Canal 205.

LA LÉGION SEYMOUR.—Ce club s'est réuni hier soir, à l'hôtel St-Louis, sous la présidence de M. Jonas.

Des mesures ont été prises pour une réunion publique mercredi soir, à l'Opéra, où des orateurs harangueront le meeting.

Il est décidé que le club coopérerait avec le club Constitution pour protéger l'orateur démocrate de couleur, Willis Rollins, après quoi le meeting s'est ajourné.

CLUB DÉMOCRATE DU QUATRIÈME WARD.—Dans sa réunion de samedi soir, ce club s'est organisé par l'élection des officiers dont les noms suivent:

Président, M. Geo. Cronen; vice-président, M. Ch. Bienvenu; 2d vice-président, John Schneider; secrétaire, M. John Fitzpatrick; correspondant secrétaire, M. F. Sibilsky; trésorier, M. Geo. Cavanac; maréchal, M. T. S. Sykes; ass.-maréchal, M. John Kirwin.

Un nombre considérable de démocrates de couleur assistaient à cette réunion.

La prochaine assemblée aura lieu au coin des rues Franklin et Canal, et M. E. L. Jewell et le col. Frank Zachary sont invités à haranguer ce club.

NOUVELLE ORGANISATION MILITAIRE.—Un ordre du général Buchanan annonce que le Texas formera désormais le Cinquième District Militaire, sous le commandement du major-général J. J. Reynolds, et que les Etats de la Louisiane et de l'Arkansas formeront le département de la Louisiane, avec le quartier-général à la Nouvelle-Orléans.

Le sous-District de l'Arkansas formera le District de l'Arkansas et sera commandé par le plus ancien officier de service en cet Etat avec le quartier-général à Little Rock.

INSTITUTION ROMAIN.—Nous avons reçu la liste des prix distribués, samedi dernier, aux élèves de cette Institution. Nous ne pouvons la publier, à cause de sa longueur; nous nous contenterons donc de donner les noms des élèves qui ont obtenu les prix, en laissant de côté les accessits:

Classes supérieures: Prix d'excellence en anglais, Horace Dufour, do. en français, François De Gruy; Littérature, François De Gruy; Histoire, Henri Bozonier; Composition, François De Gruy; Rhétorique et Littérature, Isaac Wise; Histoire de France: 1er prix, Ovide Plauché; 2me, James Harris; Littérature française: 1er, Henri Bozonier; 2me, Horace Dufour; Chimie: 1er, Ernest Montagne; 2me, Charles Durel, Mathématiques et Sciences naturelles: Excellence, Jules Kruttschnitt; Arithmétique, Algèbre, Géométrie et Trigonométrie, Richard Labarre; Physique, E. Montagne; Histoire naturelle, L. Fornet; 2me Division Arithmétique, Algèbre, &c, O. Plauché; Physique, G. Villeré; Histoire naturelle, Charles Durel. Conduite et Application, G. Villeré; Classes latines: 1er prix, L. Labarre; 2me, James Harris; 2me Division: 1er prix, E. Friederich; 2me, Isaac Wise.

Classes intermédiaires: Division française: Excellence, Henri Dubois, et dans leurs classes respectives: John Durel, Albert Lemore, Numa Robert, Adam Beatly.

Division anglaise: Excellence, Adam Beatly, et, dans leurs classes respectives: Charles Weysham, Auguste Salaun, Alcée Bachemin, N. Robert, Albert Lemore, Joseph Pascal.

Conduite et application: Adelard Jourdan.

Classes primaires: dans la division anglaise des prix ont été accordés aux élèves suivants: A. Poujol, E. Savain, St Leriche, J. Chenet, D. Gaguet, F. Grevemberg, J. Grevemberg, E. Legendre et W. Delogny; dans la division française, ont obtenu des prix: Isaac Wise, F. Legendre, J. Chenet, D. Gaguet, F. Aleix, A. Boudreau, A. Poujol, F. Grevemberg, J. Grevemberg, B. Sauts, F. Dupré et G. Redmond.

MORTALITÉ DE LA SEMAINE.—Il y a eu 100 décès pendant la semaine qui a expiré dimanche matin à 6 heures. On ne cite pas un cas de fièvre jaune. Le nombre de 100 se divise en 55 personnes du sexe masculin, 41 du sexe féminin, 4 enfants au berceau, 90 blancs, [illegible] noirs, 10 mulâtres et 2 non déclarés.

TENTATIVE D'EVASION.—Thomas Toomery, arrêté dimanche sur l'accusation d'avoir, le 11 juillet, poignardé et dangereusement blessé un nommé Lawrence Collins, a failli s'échapper du corps de garde du Premier District. Ayant forcé un des grillages de sa cellule, il était monté dans le comble de la bâtisse et attendait une bonne occasion de gagner la clé des champs. Mais le garde s'étant aperçu de son absence de la cellule fit faire une recherche générale, et Toomey a été trouvé blotti dans un coin de la mansarde et reconduit en prison.

ACCIDENT.—Trois hommes faisant une fonte dans l'usine Solding, au coin des rues Delord et Nouvelle Levée, ont été atteints par le métal en fusion et gravement blessés. Ils ont été transportés à l'hôpital.

TEMPÉRATURE.—3 Août.
THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, No 111 rue du Canal.
Ci devant encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	76 degrés.
Midi	86
3 heures P. M.	81
6 heures P. M.	77

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.—21 membres sont présents.

M. Coupland, du comité du commerce, rapporte favorablement sur un bill relatif aux maîtres et aux gardiens du port.

M. Lynch, du comité de finances, a fait un rapport défavorable sur le bill du Sénat No 73.

M. Campbell, du comité des corporations, rapporte un substitut pour le bill de la loterie, et demande une suspension du règlement pour une première lecture.

MM Jewell et Bacon objectent.

Le règlement n'est pas suspendu.

Un mémoire des citoyens du Tensas, relatif aux levées, est référé au comité sur les terres publiques et levées.

M. Campbell présente une résolution relative au refus du juge Gates, suivant le *Courrier du Têche*, de renoncer à son siège, sous le prétexte que les actes de reconstruction son nuls et que son concurrent a été élu par des nègres qui n'ont pas le droit de vote suivant la Constitution des Etats-Unis. M. Campbell dit qu'il veut que le juge soit traité suivant la loi, et soit informé en même temps que le parti démocrate s'humanise et progresse, puisqu'il admet des nègres dans son sein.

M. Jewell pense que la résolution est un hors-d'œuvre. Cette affaire appartient plutôt au pouvoir judiciaire. Si le Sénat allait s'occuper de telles choses, il en aurait pour jusqu'à la fin de janvier. La personne contestant le siège du juge Chase, s'est adressée à la justice des tribunaux.

Le juge Gate est une des connaissances de M. Jewell et il n'a pas besoin d'être renseigné par M. Campbell.

M. Lynch ne connaît aucune loi pour juger le cas.

M. Bacon soutient qu'il doit y avoir une procédure par *quo warranto* ou autrement.

M. Jewell propose de déposer la résolution sur la table.

La motion est repoussée et la résolution Campbell, invitant le gouverneur de s'enquérir de cette affaire, est adoptée.

M. Bacon présente une résolution nommant un comité de trois pour faire enquête sur une tentative faite dans les deux derniers jours pour exciter une émeute, et sur l'attaque dirigée contre l'orateur de couleur, Willis Rollins, démocrate.

Après une longue discussion, toute l'affaire est déposée sur le bureau par 19 contre 8.

Le président du Sénat a dit qu'il avait vu le gouverneur Warmoth à l'occasion de ces troubles et que le gouverneur les réprouvait.

Le bill de la Chambre pour nommer un comité qui serait chargé de recompter les votes donnés aux dernières élections est mis en discussion. Le bill est lu une seconde fois et référé au comité judiciaire.

Un acte pour rappeler un acte pour publier les annonces judiciaires en français a été adopté finalement.

Aussi le bill du Sénat No 76 relatif aux annonces judiciaires. Le bill du Sénat portant que tous les contrats de la ville au-dessus de $500 seront vendus à l'encan par le contrôleur, est adopté et envoyé à la Chambre.

Le rapport de majorité du comité d'enregistrement ou le bill présenté par le comité, est appelé.

Le substitut de M. Campbell est mis en discussion.

Il est soutenu que cette partie de la section est en violation de la constitution qui porte que le serment du postulant sera *prima facie* reçu comme preuve de son droit à l'enregistrement.

M. Ray, interprétant la constitution autrement, demande l'adoption du substitut. Sa motion est adoptée.

Le Sénat se retire en séance exécutive et s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS—52 membres répondent à l'appel. M. A. W. Faulkner, de Caldwell, demande la reconsidération de l'action de la Chambre, action par laquelle le bill de la loterie a été renvoyé au comité des corporations. Adopté.

Motion est faite de référer le bill au comité général.

Motion est faite de déposer cette dernière demande sur la table. Adoptée par 57 contre 12 au milieu de la plus grande confusion.

Le comité des élections soumet un rapport de majorité qui est déposé suivant le règlement.

Le rapport dit que des fraudes outrageantes ont été commises dans le 4e district représentatif, au détriment des contestants Heidenhain et Hall, ce qui rend l'élection de MM. Zacharie et Stringer injuste, illégale et inconstitutionnelle. En conséquence les résolutions suivantes sont présentées:

Résolu que MM. F. C. Zacharie et Charles Stringer n'ont pas droit à siéger dans cette Chambre de Représentants pour le Quatrième District Représentatif de la Nlle-Orléans.

Résolu que Henry Heidenhain et Terry A. Hall ont droit à siéger dans cette Chambre comme représentants du Quatrième District de la Nlle-Orléans et sont admis à prêter serment.

Cette affaire a occupé presque toute la séance; M. Lee y coupe court en demandant l'ajournement qui est adopté.

Nouvelles Européennes.

Nous puisons les paragraphes suivants dans les journaux de Paris du 15 au 17 juillet, arrivés hier:

L'Empereur doit venir de Fontainebleau à Paris pour présider la réunion des ministres.

Sa Majesté donnera ensuite quelques audiences et expédiera diverses affaires.

L'Empereur ne retournera probablement pas à Fontainebleau le soir, et, dans ce cas, Sa Majesté quitterait Paris le dimanche 19 dans la matinée pour se rendre directement à Plombières.

—On a affirmé, puis démenti, la nouvelle d'une union douanière qui serait conclue entre la France, la Belgique et la Hollande. Cette union n'est *pas conclue*, comme l'annonçait *l'Indépendance Belge*, mais son projet serait à l'étude: elle comprendrait non-seulement les trois pays que nous venons de citer, mais encore les Etats scandinaves, la Suède, Norwège et Danemark.

Nous apprenons par une dépêche particulière de Londres que la reine d'Angleterre doit partir le 4 août pour l'Allemagne.

—Les dernières nouvelles de la santé de M. de Bismark, annoncent une amélioration sensible. Le premier ministre de Prusse a repris ses promenades à cheval et ses occupations ordinaires.

—Un journal du soir annonce que le cardinal Antonelli va adresser aux gouvernements représentés près le saint-siége une lettre close pour demander de ne mettre aucun obstacle au voyage des évêques à Rome lors de la réunion du concile, et de leur faciliter les moyens de répondre à l'appel du souverain pontif.

—Le correspondant du *Mémorial diplomatique* lui demande de Rome que, contrairement à l'opinion qui semble prévaloir dans la plupart des cercles politiques, il y a tout lieu de supposer que les souverains catholiques seront invités ultérieurement à se faire représenter au futur concile.

—Dans le monde diplomatique, on attribue aux événements qui viennent de se passer en Espagne, le retard que doit mettre l'Empereur à se rendre à Plombières. Sa Majesté, qui devait, on le sait, partir de Fontainebleau pour les Vosges le 20 juillet, aurait résolu de ne quitter cette résidence que vers le 25 de ce mois. L'empereur Napoléon a reçu plusieurs fois l'ambassadeur d'Espagne cette semaine.

Une dépêche particulière de Lisbonne nous apporte une nouvelle intéressante: le cabinet Avila a remis sa démission entre les mains du roi.

Le duc de Loulé est nommé président du conseil et réunit dans ses mains le portefeuille des affaires étrangères et de l'intérieur.

La dépêche désigne l'évêque de Viseu comme ministre de la justice, et M. Lobo comme ministre des finances.

Depuis quelque temps, le Portugal a traversé une série de crises intérieures. Il est à souhaiter que le nouveau ministère ait assez de force pour consolider la situation.

Les événements Madrid ont causé une grande impression à Lisbonne. D'abord, ils coïncidaient avec les modifications ministérielles qui appelaient M. de Loulé au pouvoir; ensuite ils réveillaient l'idée d'une union plus intime entre les deux peuples, peut-être sous le sceptre unique de la maison de Bragance.

De même, en Italie, le gouvernement français surveille les menées des républicains et des Bourbons dans les provinces méridionales, et M. de Malaret, à Florence, a été chargé de les signaler à l'attention du cabinet italien.

Les esprits continuent à être agités à Milan. On mande de cette ville que le roi Victor-Emmanuel se dispose à partir pour Naples, afin de se rendre compte, par lui-même, de l'état de l'opinion dans la capitale de l'ex-royaume des Deux-Siciles.

Un affreux accident a eu lieu le 12 juillet, à huit heures du soir, devant la porte du grand café situé au-dessous du Jockey Club.

Le prince de Beauveau descendait de voiture pour entrer au café; un pistolet chargé qu'il portait sur lui s'échappa de sa poche et le coup partit si malheureusement que la balle atteignit le prince à l'aine en traversant les entrailles, remontant vers la poitrine.

Le blessé eut cependant le courage de ramasser l'arme qui était tombée par terre et de remonter, sans l'aide de personne, dans sa voiture. Au bruit de la détonation, des passants accoururent au secours du prince, qui fut transporté dans la pharmacie voisine, mais, malgré le peu d'éloignement de celle-ci, le blessé rendit le dernier soupir pendant le trajet.

Le prince demeurait à Saint Ouen, mais sa famille habite Paris; nous pensons que son corps a dû être transporté chez ses parents.

RÉCOLTES.—Nous lisons dans le *Courrier du Têche*:

Les fortes pluies qui ont régné, pendant une quinzaine de jours presque sans interruption, nous donnaient fort à craindre pour les récoltes. Enfin, depuis lundi dernier le temps semble s'être mis au beau, pour quelque temps. Nous ne pensons pas que les récoltes, qui avaient si bonne apparence partout dans la paroisse, aient eu à souffrir de ces pluies beaucoup trop abondantes. Le coton, qui souffre plus que toute autre plante, de la surabondance des pluies, n'a pas autant souffert que nous l'aurions cru. Les fleurs et les graines en sont demeurées intactes. Si les chenilles, ces ennemies éternelles de nos habitants cotonniers, ne font pas leur apparition dans l'arrière saison, tout nous fait espérer que la récolte de coton sera cette année une des plus belles que l'on ait faite dans cette paroisse.

—M. Wooley, ce banquier qui a joué le rôle que l'on sait dans l'affaire de l'*impeachment* présidentiel, intente un procès en dommages intérêts à M. Butler, pour l'avoir fait emprisonner arbitrairement. M. Wooley réclame une indemnité de $100,000.

Le procès aura lieu à Baltimore, et une assignation à comparaître a été remise à M. Butler, lundi soir, lors de son passage dans la métropole marylandaise pour se rendre à Lowell.

M. Butler a également reçu une assignation de la part de MM. Kimberly Frères, négociants de Baltimore, qui l'attaquent en restitution d'une somme de $13,000 qu'il les aurait forcés à lui compter, pendant qu'il commandait au fort Monroe, en 1864.

LE TÉLÉGRAPHE FRANCO-AMÉRICAIN.—Nous lisons dans un journal:

Nous avons annoncé que MM. Emile Erlanger et Reuter de Paris avaient été déclarés concessionnaires d'une ligne télégraphique sous-marine à établir directement entre la France et les Etats-Unis, dans l'Amérique du Nord.

Cette concession est faite pour une période de vingt ans.

La communication devra être établie, *sauf le cas de force majeure dûment constaté*, avant le 1er septembre 1869.

La ligne partira de Brest et aboutira à un point du littoral des Etats-Unis situé entre Boston et New York.

Le prix de la dépêche de vingt mots ne pourra pas être supérieur à cent francs.

Quelques jours avant la mise en adjudication de cette ligne, la compagnie anglaise du câble transatlantique avait proposé de desservir directement la France, en établissant une ligne de raccordement aboutissant à Brest. Le gouvernement français a pensé qu'il était préférable de posséder une ligne entièrement française.

Le steamer transatlantique français *St Laurent*, capitaine de Bocandé, parti de Brest le 18, est arrivé le 28 juillet à New York. Au nombre des passagers se trouve M. le baron Gauldrée-Boilleau, consul général de France à New York.

—Nous laissons à l'*International* la responsabilité des renseignements suivants:

"Mazzini s'agite à Londres; il ne s'agirait plus, dans ses idées les plus simples, "que de faire tomber toutes les têtes couronnées et à couronner!"

"On nous entretient de l'activité fiévreuse de cet agitateur. Garibaldi, par contre, va lentement, il a conservé plus de partisans que Mazzini.

"Les proclamations républicaines lancées en Italie sont attribuées, aujourd'hui à l'initiative de ce dernier."

Paris, 14 juillet 1868.

—Aux termes d'un décret inséré ce matin au *Moniteur*, les grains et farines peuvent être importés et exportés par tous les bureaux de douane de l'Empire.

Un autre décret porte que les anciennes monnaies divisionnaires d'argent cesseront d'avoir cours légal entre les particuliers à partir du 1er octobre prochain, mais elles continueront d'être reçues par les caisses publiques jusqu'au 31 décembre suivant.

Afin d'écarter toute difficulté dans l'exécution de ce décret, on croit utile de rappeler au public qu'il s'applique à toutes les monnaies divisionnaires d'argent qui ont été frappées antérieurement à 1864. Il suffit donc de consulter le millésime pour reconnaître si une pièce est soumise à la démonétisation.

Toutes les pièces de 2 fr., 1 fr., 0 fr. 50 et 0 fr 20 qui portent un millésime antérieur à 1864 se trouvent dans ce cas, et doivent, par conséquent, être versées dans les caisses publiques avant le 1er janvier 1869. Au contraire, les pièces aux millésimes 1864, 1865, 1866, 1867 et 1868 sont de fabrication nouvelle, et conserveront le cours obligatoire. D'ailleurs, indépendamment du millésime, les nouvelles pièces se distinguent des anciennes en ce que toutes elles portent à la face la tête *laurée* de l'empereur, et au revers, soit la couronne (pièces de 0 fr. 50 et 0 fr. 20), soit l'écusson impérial (pièces de 2 et 1 fr.

INCENDIE DES HALLES DE PARIS.—Les Halles centrales de Paris viennent d'être le théâtre d'une épouvantable catastrophe. Le 11 juillet, vers dix heures du soir, le feu s'est déclaré dans l'immense sous-sol du pavillon No 12, dit à la verdure. Dans ce sous sol, encombré de paniers, de marchandises diverses, de paille, travaillent, la nuit, en assez grand nombre, des hommes, des femmes, occupés à compter des œufs, à les choisir, à écosser les pois, les haricots, à préparer les denrées destinées à la vente du lendemain.

Le feu, alimenté par la paille, les paniers et autres matières combustibles, s'est propagé avec une effrayante rapidité. Aux premiers cris d'alarme sont accourus les pompiers du poste de la rue des Halles, les gardes de Paris: puis n'ont pas tardé à arriver les sapeurs-pompiers de diverses casernes, des détachements de gendarmerie, de troupe de ligne, M. Tenaille, commissaire de police du quartier, avec les agents de l'arrondissement.

Les secours destinés à combattre l'incendie ont été rapidement organisés. Depuis une heure, on combattait activement le sinistre, lorsqu'un effroyable craquement se fit entendre. Le plafond du sous-sol s'écroulait, ensevelissant sous ses décombres des pompiers, des gardes de Paris, des gendarmes, des travailleurs civils. On parvint à éteindre le feu, mais combien de victimes restent encore sous les débris fumants? On l'ignore. Au moment où nous écrivons ces lignes, on compte quinze blessés militaires, ou civils—ils ont été transportés à l'hospice—et deux morts. On s'occupe activement du déblaiement des décombres.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Législature de l'Alabama.
Disparition d'originaux à la Chambre.
Confusion et désordre.
Echauffourée entre blancs et nègres en Georgie.
Dépôt sur la table d'un bill de fusion pour la milice.
Voyage de Colfax aux Montagnes Rocheuses.
Epouvantable accident à Manchester, Angleterre.
Interruption du câble Atlantique de 1866.
Cyrus Field reparaît sur l'eau.
La Législature de Floride escamote le collége électoral.
Arrestation du général Sheridan.
Mauvaises nouvelles sur le coton.

Nouvelles européennes.

Manchester, 3—Avant-hier soir, il est arrivé ici un épouvantable accident. Pendant la représentation régulière à la salle de Largue, des cris au feu! ayant retenti, le monde s'est précipité vers les portes, bloquant complètement le passage et la plus grande excitation a régné. Les directeurs sont cependant parvenus à rétablir l'ordre en donnant des assurances réitérées qu'il n'y avait pas de feu dans l'établissement. Mais avant la fin de la panique 23 personnes, surtout des femmes et des enfants, avaient été écrasés. Beaucoup d'autres ont eu des membres cassés, disloqués ou ont été autrement lésés.

Londres, 3, après-midi—Le câble de 1866 a cessé d'opérer à midi 25 m., aujourd'hui. Des épreuves faites indiquent que la lacune est du côté de Terre Neuve. Le câble a probablement été endommagé par une banquise. (Signé) Cyrus W. Field.

Nouvelles de Washington.

Washington, 3—Howard, du Bureau des Affranchis, est parti pour le Sud cette après midi pour visiter les principaux bureaux et parfaire les arrangements à l'effet de fermer ces établissements vers le mois de janvier.

Le secrétaire du Trésor a décidé de ne plus recevoir de demandes pour les places de commis.

Le général Rousseau est en ville. Il partira dans quelques jours pour la Nouvelle-Orléans.

On dit qu'un commissaire par interim de Revenu de l'Intérieur peut être nommé en tout temps pour relever M. Rollins et qu'on parle sérieusement à la Maison Blanche d'envoyer le général Banks en Russie pour y remplacer comme ministre Cassius M. Clay.

M. Evarts, l'avocat-général, étant absent, le Président, néanmoins, veut attendre son retour pour connaître son opinion sur ces matières délicates avant de rien décider de final.

Le Revenu de l'Intérieur a reçu, aujourd'hui, $1,500,000.

Washington, 3.—Le col. W. M. Smallwood a été désigné par le secrétaire des postes pour la direction du bureau de poste de la Nouvelle-Orléans.

Le col. Mann, membre du Congrès pour la Louisiane, part ce soir pour faire une courte tournée au Nord avant son retour à la Nlle Orléans.

L'avocat du Revenu de l'intérieur, Brinckley, assumera demain la charge de cette place. Aucune nomination de jaugeurs ou d'emmagasineurs sur la nouvelle loi sur les spiritueux et les tabacs n'a été faite. Environ 120 commissions ont été faites pour les premiers au Bureau du Revenu, mais n'ont pas encore été signées par le secrétaire du Trésor.

Nouvelles Diverses.

St Louis, 3—Mille hommes sont à travailler au chemin de fer central du Colorado.

[illegible] une démonstration publique dans son voyage aux Montagnes Rocheuses.

Trois jaugeurs ont été lynchés pour fraude à Sioux, la semaine dernière.

Montgomery, 3.—Le seul bill d'importance dont le Sénat se soit occupé est le bill de réhabilitation. Rien de final n'a été décidé.

A la Chambre, beaucoup de bills d'intérêt local ont été présentés et discutés.

Le bill des transports a donné lieu à une discussion animée. L'orateur établit comme un point d'ordre que le bill original seul doit être lu, le secrétaire n'ayant pas le droit d'en lire une copie imprimée. Mais le bill original n'ayant pas été trouvé, attendu qu'il a été perdu [illegible], la confusion devint grande, les motions se succédaient avec rapidité et la Chambre s'ajourne au milieu du désordre.

Le bill est la mesure favorite des extrémistes.

Les pluies causent de grands dommages et les vers apparaissent dans toute cette section. On craint que la récolte de coton est déjà réduite de moitié.

Atlanta, 3—Vendredi dernier une mêlée a eu lieu entre blancs et nègres à l'école Gobey, comté de Bennett, causée par des nègres qui vendaient du whiskey pendant les examens de l'école, ce qui a causé une indignation générale parmi les étudiants et une bagarre qui a coûté la vie à un nègre et des blessures graves à quatre autres.

Le Sénat et la Chambre ont passé une résolution pour élire les officiers d'Etat le [illegible] du courant.

Une motion faite à la Chambre pour suspendre les [illegible] et ventes a été perdue par 60 contre 63.

Au Sénat, Bradley, nègre, a présenté une résolution portant que le comité sur la milice sera chargé de rapporter un bill pour enrégimenter les citoyens loyaux et robustes dans la milice, sans distinction de race ou de couleur. Déposée sur la table.

Tallahassee, 3—La Législature a passé aujourd'hui un bill requérant tous les opérateurs télégraphiques dans l'Etat de prêter le serment du secret, et établissant une pénalité d'amende et d'emprisonnement pour la divulgation de tout message quelconque.

Un bill ôtant des mains du peuple l'élection des délégués au collége électoral et donnant cette élection à la Législature a passé également.

Le bill donnant aux nègres les mêmes privilèges qu'aux blancs dans tous les chemins de fer a aussi passé.

Un bill semblable pour les hôtels a été présenté et sera probablement voté.

Il y a eu un grand meeting démocratique et une convention de nomination ici le 1er de ce mois. W. B. Barnes de Jackson a été nommé pour le Congrès. Le soir, il y a eu une grande procession aux flambeaux et un feu d'artifice.

Savannah, 3.—Des rapports sur les récoltes de cette section indiquent que les pluies continuelles ont fait du tort. Des avis de la Floride disent que les chenilles sont à l'œuvre sur presque toutes les plantations.

Charleston, 3.—On rapporte des îles que les chenilles ont reparu, ce qui est fort alarmant.

Bethlehem, Penn., 3—Un grand meeting pour Seymour et Blair a été tenu ici samedi dans l'après midi et le soir. Plusieurs orateurs distingués ont harangué la foule. Le meeting a duré de 1 jusqu'à 11 h. m.

Syracuse, 3—La démocratie de cette ville a eu samedi soir un des meetings les plus enthousiastes qui aient jamais été tenus dans ce voisinage. L'assemblée a été haranguée par l'Hon. Sanford E. Church, Harry C. Murphy, A. J. Rogers et autres hommes connus.

Des meetings d'enthousiasme ont aussi été tenus à Saratoga et Portland.

New-York, 3—Le général Sheridan a été arrêté à Leavenworth, Kansas, samedi dernier, sur la plainte de M. Dunn, pour assaut et batterie. Dunn est maître de poste au fort Leavenworth, mais il reçut il y a quelques jours l'ordre de décamper de la réserve pour délits allégués, et comme il refusait d'obéir, il a été expulsé par la force de l'action pour assaut.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 3 h 0 m. P. M.—Arrivé le steamer Cortes, de New York, avec fret et passagers.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 3—Montant, le Gén. Quitman, à 5 P. M.

St-Louis, 3—Le fleuve baisse. 8 pieds 1/2 à Cairo.

Louisville, 3—La rivière monte avec 4 pieds et 8 pouces d'eau dans le canal. Temps clair et agréable.

Marchés européens.

Londres, 3—Consolidés 94 1/4. Bons sans changement.

Frankfort, 3—Bons fermes à 75 3/4.

Paris, 3—Rentes 70 francs 5 centimes.

Liverpool, 3, au soir—Coton plus facile, mais sans changement de prix appréciable.

Marchés américains.

New-York, 3—Ce qui suit a été reçu cette après-midi par le surintendant de la compagnie télégraphique de New-York, Londres et Terre-Neuve.

New-York, 3, après midi. Coton calme. Vendu aujourd'hui 6,000 balles. Mid. 30 1/2. Farine de 15 à 25 en hausse, principalement dans les qualités inférieures. Le marché est actif.

New-York, 3—Argent plat et plus facile. Prêts sur demande 3 à 4. Escompte 6 à 7. Or 145 5/8. Change ferme à 110. Bons du Sud plus actifs et plus fermes. Actions faibles et irrégulières. Affaires de la sous-trésorerie considérables. Reçu $16,517,000. Payé $15,930,000. Balance $93,[illegible],000.

Savannah, 3—Coton calme. Pas de ventes. Mid 29 à 29 1/2. Reçu 7 balles.

Charleston, 3.—Coton. Pas de ventes. Les acheteurs offrent 28 pour le mid.

Mobile, 3.—Coton. Pas d'affaires. Reçu 21 balles. Exporté 27.

St-Louis, 3—Tabac actif aux pleins prix. Farine superfine de 6 à 7. Graisse 18 à 19. Avoine 16.

Cincinnati, 3—Farine et blé sans changement. Maïs 84. Porc 28 75. Graisse 18 1/2. Bacon 13. Fromage 15.

Louisville, 3—Tabac ferme à 8 et 15. Coton calme à 29. Farine ferme 6 50. Nouveau maïs, en grenier, 93. Graisse en tierçons 19, Kegs 19 1/2.

(Dépêches d'hier soir.)

Washington, 2—On dit, sur l'autorité du sénateur Harris, de la Louisiane, que personne n'a été autorisé à parler comme membre de l'état-major du gouverneur Warmoth. La personne qui se représente comme membre de la famille officielle du gouverneur Warmoth, a frayé librement avec les républicains et les membres du Sud, évitant, toutefois, la délégation de la Louisiane. Quelques membres se rappellent cette personne, mais son nom et ses mouvements sont inconnus. M. Harris dit que sans aucun doute, c'est un imposteur. M. Harris, demeurant sur la rive du Mississippi opposée à Natchez, a beaucoup de lettres des deux Etats et aucune de ces lettres ne dit qu'il y ait une opposition organisée contre la situation actuelle des choses, soit en Louisiane, soit dans le Mississippi, et les désordres signalés, excepté dans deux paroisses de la Louisiane, sont ce qu'on voit fort souvent dans toute communauté. Dans les deux paroisses exceptionnelles de la Louisiane, les désordres sont causés par quelques misérables toujours en opposition aux vœux des bonnes gens de tous les partis.

Le général Rousseau est arrivé ici aujourd'hui et restera quelques semaines.

Le général Steedman part ce soir pour la Nouvelle Orléans où il reprendra ses devoirs de collecteur du Revenu de l'intérieur.

Le commissaire Rollins a lancé ce qui suit:

Chaque marchand de tabac manufacturé ayant plus de 20 livres, ou marchand de tabac en poudre ayant plus de 10, devra déposer immédiatement au bureau de l'assistant assesseur un inventaire certifié par serment de la qualité de tabac en poudre ou sous une autre forme respectivement, et devra déposer dorénavant un pareil inventaire le 1er de chaque mois. Après le 1er janvier 1869, tout le tabac à fumer et le tabac en poudre, et après juillet 1869, tous les autres tabacs manufacturés seront regardés comme manufacturés après le passage de cet acte, et devront être mis en paquets et estampés suivant la réquisition de la loi.

Tout marchand de cigares étrangers ou du pays, ayant en main plus de 500 cigares, devra enregistrer chaque mois un inventaire certifié par serment jusqu'au 1er avril 1869, après quel temps tous les cigares seront jugés avoir été manufacturés depuis le passage de l'acte, et devant être timbrés en conséquence.

Columbia 2—Une bagarre a eu lieu, hier soir, entre nombre de membres de couleur et une troupe de blancs dont un a été mortellement atteint par une balle reçue à la tête. Quelque 20 ou 30 coups ont été tirés. On dit que les blancs n'avaient pas d'armes. On n'en a pas trouvé sur l'homme blessé. Une agitation considérable règne parmi les citoyens.

Les hommes accusés du meurtre de Dillon, dans le comté de Fairfield, et qui avaient été remis par l'autorité militaire à l'autorité civile, ont obtenu un writ d'habeas corpus et ont été relâchés sous caution à Charleston.

Liverpool, 3, après-midi—Coton calme.

St Louis, 3—Les désordres récents dans le comté de Saline ont été grandement exagérés. Un épouvantail avait troublé le meeting. Un individu seulement a été tué et trois ont été blessés.

Nashville, 3—13 officiers généraux de la confédération sont à conférer aujourd'hui sur les voies et moyens de mettre fin aux troubles dans le Tennessee.

St-Louis, 3—De grands préparatifs sont faits pour le grand Campement des Chevaliers du Temple, le mois prochain. Des commandeurs de tous les points du pays seront présents.

Washington, 3—Le secrétaire McCulloch a adressé à tous les chefs de département, l'ordre de classer les commis suivant leur capacité et leur application aux affaires dans le but de retenir les plus habiles et les plus fidèles.

R. J. Brent déclare, dans un avis, que les assertions de Butler, concernant son arrestation à Baltimore sont complètement fausses.

New York, 3—C. G. Halpine, connu sous le nom de Miles O'Reilly, éditeur du *Citizen* et enregistreur de la ville, est mort ce matin d'une dose de chloroforme contre la névralgie.

Coton calme. Mid 30 à 30 1/2. Or 145 1/4.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 3 août.

Il ne s'est rien passé de nouveau sur le marché monétaire proprement dit. Les billets offrant les garanties exigées se placeraient encore plus aisément que par le passé, mais il s'en offre très peu. Le papier de premier ordre se fait toujours à 1 par mois et celui de second ordre à 1 1/4. Les billets hypothécaires No 1 sont à 11 à 12 par an et les No 2 à 12 à 15.

L'or a ouvert à 145 3/8 à 145 5/8 contre 145 3/8 à New York, après s'être vendu à 145, il a haussé avec l'or dans Wall street et a fermé à 145 1/2 à 145 3/4. Les transactions ont [illegible].

Dans l'argent, [illegible] américaines, à 136 1/2 et 137 [illegible]. Nous cotons les demi piastres américaines à 136 1/2 à 137 et les piastres mexicaines à 148 1/2 à 148 3/4.

Il s'est fait peu de chose dans le change étranger. 450 livres clear No 1 se sont vendues à 160 1/2 en or; 300 livres de banques à 160 1/2 et 400 livres de banque, à vue, à 161 en monnaie courante. Aucune vente de change sur France n'a été annoncée. Le sterling peut être coté, nominalement, à 158 1/2 à 159 et 157 1/2 le clear bon à No 1 et 160 à 160 1/2 le change de banque; le change sur France à 5 18 3/4 à 5 20 le premier et 5 15 à 5 12 1/2 le second.

Le change américain a été ferme, aux cotes antérieures, mais on ne l'a pas recherché. Les banques ont continué à tirer sur New York à 1/2 de prime. Les ventes de change connues sont $5000, sur New York, à vue au pair, $25,000 ($5,000, $10,000 et $10,000) à 1/4 de prime; $10,000 à 3/16, $3,000 ($1,000 et $2,000) à 1/4 et $12,000 à 3/8. Un chèque de $5,000 [illegible] sur New-York, s'est vendu au pair et $30,000 (4000, 800 et 1600) dito à 1/2 de prime.

Il ne s'est vendu ni actions ni bons.

Les mandats de l'Etat ont encore baissé. $10,000 ont changé de mains à 68 1/2, $7,000 et $11,000 à 68 3/4.

La demande de billets de la ville n'a été que modérée, les cours n'ont guère varié. $2,000 se sont vendus à 35 d'escompte, $1,000 $2,000 et $2,000 à 35 1/4, $1,000 à 35 3/4. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 36 à 38 d'escompte et vendu à 35 à 36.

Il ne s'est pas vendu de billets de l'Etat.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Lundi soir, 3 août 1868.

COTON—Nous avons encore à annoncer la cessation de tout mouvement sur le marché, il s'est fait quelques demandes, peu importantes, il est vrai, avant midi, pour remplir deux ordres peu étendus, mais comme les détenteurs n'ont pas voulu vendre à moins de prix au-dessus des limites des acheteurs, ceux-ci se sont subséquemment retirés du marché. Dans ces circonstances aucune vente ne s'est opérée, ce qui nous met encore dans l'impossibilité d'établir nos cotes.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles		1585
Reçu aujourd'hui	92	
" précédemment	658881	
Cotons avariés, épars, &c, &c.	8019	666625
		681881
Expédié aujourd'hui	(0)	
" précédemment	679765	679765
Stock en mains		2110

FRET—Le marché aux frets continue à être extrêmement calme. En ce qui regarde les ports étrangers le nombre de navires disponibles est limité sauf cependant ceux qui sont à destination du Havre et de Brême car ils suffisent à la quantité de fret qui se présente. Les vapeurs engagés dans le cabotage obtiennent des chargements d'une ampleur modérée et pas de nature à être préférée. Pas d'engagements de voiliers qui font le même trajet. Nous cotons le fret en ce moment, savoir: Coton sur vapeurs pour Liverpool 9/16 d, pour New York 3/4 c, pour Boston et Philadelphie 1 c; Tabac pour New York $8 le boucaut; farine pour New York 75 c; pour Boston 87 1/2 c le baril; porc et bœuf pour les ports du Nord $1 25 le baril; bœuf en tierçons pour New York — —, maïs pour New York et Boston 20 cts le boisseau, blé pour Liverpool 10 à 12 d, maïs pour Liverpool 12 d. Sur voiliers les taux sont: coton pour Liverpool 7/16 d, pour le Havre 1 1/8 d; pour Brême 1 c; Tabac pour Liverpool 35s le boucaut, pour Brême 35s, pour le Havre $12, pour Londres 3s 6 d, maïs pour Liverpool 3s. Il y a à présent en armement 2 navires pour la Havane et 2 pour New York, un pour Key West, un navire pour Tarragone, 1 pour Liverpool, une barque pour Barcelone, 1 do pour Londres.

SUCRE ET MÉLASSE—Il ne s'est rien fait d'important aujourd'hui dans le sucre de Cuba. Le sucre de la Louisiane se vend en détail à 13 1/4 à 15 1/4 c pour le fair à prime et 16 1/4 à 16 1/2 c la livre de jaune clarifié et 16 1/4 à 17 c pour le blanc. La mélasse de Cuba est toujours calme et dépréciée, sans aucun marché ni prix.

ARRIVAGES DE L'OUEST.—Depuis notre revue d'hier, le steamer Kellogg ayant à sa remorque 2 barges venant de St Louis est arrivé ici.

FARINE—Il s'est opéré un faible changement sur le marché aux farines, la superfine, la simple et la double extra, vu leur rareté ont un peu haussé. La demande de lots ronds a été peu étendue et 1000 barils ont changé de mains comme suit: 100 de triple extra à des conditions privées, 100 do à $10, 300 de double extra à $8 87 1/2, 100, 50 et 200 do à $9, 50 de superfine à $1, 100 do à $8 25 et 50 de choix à $13 25 le baril. La triple extra est cotée à $9 à $10 la triple choix et la qualité de choix pour famille $10 50 à $11 le baril.

MAÏS—La demande de maïs a été assez bonne aujourd'hui et 2000 sacs ont changé de mains à des prix pleins, savoir: 121 et 268 sacs de mélangé à $1 02, 650 do à $1 02 1/2, 263 do à $1 03, 50 de blanc et 250 de jaune blanc à $1 05, 500 de mélangé à $[illegible] et 150 de jaune à 95 cts le boisseau.

FOIN—50 balles de beau foin de l'Ouest, vendues au débarcadère à $21 et 61 balles do à $22 le tonneau. La qualité de choix de l'Ouest se détaille en entrepôt à $23 le tonneau.

PORC—Aucune transaction importante n'est venue à notre connaissance aujourd'hui. Les détenteurs sont fermes dans le maintien des prix de samedi. Le mess se vend en détail à $30 75 à $31 le baril. Un lot de 25 barils s'est vendu au dernier de ces prix. Les croupions sont cotés à $27 le baril. Les opinions sont divisées quant au stock de porc sur ce marché le 1 août. D'après la circulaire d'une maison bien connue,—circulaire dont nous avons publié quelques extraits hier matin—le montant de ce stock serait de 17565 barils. D'autres cependant, marquent que le total précité excède le véritable chiffre qui est 13,500 barils, c'est à dire 11500 barils de mess et 300 d'autres espèces.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 4 août 1868.

Arrivé, hier—813 bœufs du Texas, 179 veaux et veaux d'un an.

Vendu—329 bœufs du Texas, 286 veaux et veaux d'un an, 36 cochons.

A vendre—5[illegible]9 bœufs du Texas, [illegible] veaux et veaux d'un an, 14[illegible] cochons, 180 moutons et 7 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité, par tête	25 00 à	35 00
Do do 2me do do	— à	—
Bœufs du Texas, 1ère do do	25 00 à	30 00
Do do 2me do do	15 00 à	20 00
Do do 3me do do	10 00 à	12 00
Do do, nourris au maïs, par livre net	— à	—
Cochons, par livre, gr.	— 12 à	— 12 1/2
Moutons, 1ère qualité, par tête	5 00 à	—
Do 2me do do	3 50 à	4 00
Do 3me do do	— à	—
Vaches à lait, de choix, par tête	80 00 à	100 00
Do 2me qualité, par tête	50 00 à	60 00
Veaux d'un an, par tête	4 00 à	9 00
Veaux de lait, par tête	4 00 à	7 00
Chèvres, par tête	1 50 à	4 00

MARIÉ, devant le juge Baum, le 25 juillet dernier, et par le Rev. Père Tumoine, le 28 du même mois, M. Louis Charles COUTEUX, de Paris (France), à Mlle Marie Eliza JAUFROID, de cette ville.

Décédée, hier soir, à 6 heures, à l'âge de 95 ans, dame FÉLICITÉ FOUCHÉ, native de Port au Prince, Haïti. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son fils, Louis Golis, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi à 5 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue des Bons Enfants, en face de la rue Annette, 3me District.

$100,000 DE BILLETS DE VILLE
Seront achetés au plus haut prix du marché, AU BUREAU DE CHANGE De J. BRETTE,
6......RUE ST-CHARLES......6
Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.
Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 26 juin—2mPP

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, 3ème maison après la rue du Canal, près de Lopez.
Extraction de dents, sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote.
24 mars—6m PP le M

AVIS.
Aux citoyens de la Nouvelle-Orléans. Prétendant honnêtement au privilège de la LIBERTÉ DE LA PAROLE accordée à chaque classe et à chaque race, et en dépit des tentatives d'intimidation faites pour étouffer la discussion sur les grandes questions du jour, et comptant maintenant sur les patriotiques assurances de son Excellence le Gouverneur de l'Etat, j'invite tous les citoyens de la Nouvelle Orléans (spécialement ceux de COULEUR) à venir sur la place Lafayette, JEUDI SOIR, 6 courant, à sept heures et demie, écouter paisiblement une harangue que j'aurai l'honneur de prononcer.
4 août—3t WILLIS ROLLINS

RALLIEZ VOUS! RALLIEZ-VOUS!!
Les membres du CLUB DE LA CONSTITUTION se réunissent TOUS LES SOIRS jusqu'à nouvel ordre, à cinq heures.
J. E. AUSTIN, Président. W. POPE NOBLE, Secrétaire. 4 août—6t

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 3 août 1868.
AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de CINQ pour cent sur le capital actif (banking department) lequel dividende sera payé aux actionnaires au comptant, à partir de lundi, 10 du courant.
4 août—1M J. L. DELERY, caissier.

Mme FERARI, ACCOUCHEUSE.
De retour de France, informe sa clientèle qu'elle reprend l'exercice de sa profession. Consultations et traitement à domicile, rue ROYALE 171 entre Ste Anne et Orléans. [illegible]

Capitaux à placer.
On désire placer des capitaux [illegible] sur de bons billets hypothécaires [illegible] S'adresser à J. V. GOURDAIN, courtier No 16 du Passage de la Bourse. 4 août—3t

En débarquement du navire Henriette, arrivé de Bordeaux: [illegible] caisses vin blanc Langiran, [illegible] vin rouge St Estèphe, [illegible] bouteilles, Ste Estèphe, 50 barriques [illegible]. A vendre par COMMAGERE & LAMBERT, [illegible] rue du Magasin. 3 août—10t

Avis.
M. VICTOR PRADOS sera, pendant mon absence, chargé de mes procurations. [illegible]

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES,
Sous la direction de Mme CENAS, à l'angle des rues Esplanade et Claiborne.
La session reprendra [illegible] septembre. [illegible]

"Chaux du Cap de Richards,"
Manufacturée dans les carrières de marbre.
Nul autre que [illegible] RICHARDS CAPE LIME [illegible] 147 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne. [illegible] NEWTON RICHARDS.

Nattes, Nattes, Nattes, GRAND RABAIS
POUR CAUSE DE LIQUIDATION,
300 ROULEAUX NATTES de toutes couleurs, ainsi qu'un bel assortiment de marchandises [illegible]. A vendre par D. BLANCHARD, Enc. Toulouse et Dauphine.

Dissolution de Société.
La Société qui existait jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison de W. BANCKER & Co, est dissoute par limitation, le [illegible] W. BANCKER ayant acheté l'intérêt de C. T. BUDDECKE dans ladite Société, assume toutes les responsabilités de celle-ci et se servira du nom de l'ancienne Société en liquidation seulement.
GEORGE W. BANCKER, CHRISTIAN T. BUDDECKE.
Nlle-Orléans, 30 juillet 1868.

Avis de Société.
Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une Société à l'effet de continuer le commerce de marchandises sèches sous la raison G. W. BANCKER & Co.
GEORGE W. BANCKER, RICHARD KANE, OCTAVE VOORHIES.
Nlle-Orléans, 30 juillet 1868. 31 juillet—1m

BOIS DE CONSTRUCTION — GEORGE MERZ,
MOULIN A BARDEAUX ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION
Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.
Du Bois préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction [illegible]. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19 juillet—1an

En charge pour Bordeaux.
Le navire français HENRIETTE, capitaine Lobit, ayant la majeure partie de son fret engagé partira pour le port ci-dessus, dans le plus bref délai.
Pour complément de fret ou passage, le navire ayant d'excellents emménagements, s'adresser au capitaine, à bord, ou à C. CAVAROC, No 8 Passage de la Bourse. 30 juillet—8t

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans, No 21, rue du Camp.
Nouvelle Orléans, le 28 juillet 1868.
A une élection, tenue le 13 du courant par les actionnaires de cette Compagnie, ont été élus Directeurs pour l'année courante:
Thos. H. Blake, F. Malochée, W. Alex. Gordon, J. I. Adams, A'te Castarède, Henry Tate, Felix A. Ducros, C. W. Bradbury, H. Peychaud.
Et à une assemblée des Directeurs, tenue aujourd'hui, M. H. Peychaud a été unanimement réélu Président, et M. F. Malochée, Vice Président.
30 juillet—PP LOUIS BARNETT, Secrétaire.

AGENCE GENERALE DE MM. FOLSOM & CO, Marseille,
Porto, Madère, Sherry, Vin de Marseille. Cognac, Vermouth, Absinthe, Curaçao, Marasquin.
Liqueurs assorties.
Vins rouges en caisses fins et ordinaires, do blancs do do, do en barriques, du rouge do do.
Sardines, Fruits conservés, Huile de Provence, Olives, Fromage de Gruyère, Fromage Allemand, Truffes, Dattes, Figues, Raisins, Amandes, Citrons.
Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
E. BARRIERE, Seul Agent, No 13 Carondelet.

$1000 de récompense.
Il est reçu que, vu l'augmentation des NICKELS [illegible] $1000 sera payée pour l'arrestation et conviction de [illegible].
G. T. BEAUREGARD, Président de la Cie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.
F. WINTZ, Président de la Cie. des chemins de fer de la ville de la Nouvelle Orléans.
DAVID C. McCOARD, Président de la Cie du chemin de fer du Crescent City.
W. H. McLELLAN, Président de la Cie. du chemin de fer de la rue St. Charles.
C. A. LABUZAN, Président de la Cie. du chemin de fer des rues Canal et Claiborne.
GEO. CLARK, Président de la Cie. du chemin de fer d'Orléans.
25 juillet—1ms.

Navets garantis, de Buist.
NAVETS HOLLANDAIS plats, hâtifs,
NAVETS A TÊTE POURPRE,
NAVETS RUTA BAGA, jaunes,
A vendre à bas prix, au Magasin de Graines de RICHARD FROTSCHER, No 12 rue Dumaine. 18 juillet—1m

Avis.
La société existant entre les soussignés sous la raison de J. LEVOIS & CO est dissoute d'un commun accord à partir du 8 juillet 1868.
M. J. Levois est chargé seul de la liquidation des affaires de la dite maison et continuera le commerce d'affaires en son nom seul.
Toutes les procurations données antérieurement à cette date, soit au nom de J. Levois, soit au nom de J. Levois & Co, sont révoquées.
J. LEVOIS, F. MATHON. 18 juil—1m

Salle de la Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, ce 2 août 1868.
TOUS les membres composant cette Société sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu MARDI prochain, à 7 heures P. M. précises.
Par ordre du Président N. A. LLAMBIAS.
2 août—2 LOUIS J. COURTIN, Secrétaire.

A. SORRE
53, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.
PARIS: 42, rue Paradis-Poissonnière et 132, Faubourg Saint-Denis.
IMPORTATION DIRECTE D'ARTICLES FANTAISIE DE PARIS.
CETTE maison est prête à recevoir toutes les ordres que voudront bien lui donner les personnes qui désireraient se procurer directement et pour leurs comptes des marchandises en tous genres. Ces ordres seront exécutés ponctuellement. La maison se réservant une simple commission, soumettra aux personnes qui le désireront, toutes les factures d'achats faits à Paris par M. A. SORRE lui-même.
29 juillet—6f—PP E. SORRE.

INJECTION RICORD, Paris.
UN REMEDE INFAILLIBLE.
Injection Ricord—Paris.
C'EST le seul remède infaillible pour LA GONORRHÉE dans toutes ses phases. LE COULEMENT CHRONIQUE des plus obstinés. LA FLEUR ALBUS ou FLUEURS BLANCHES.
Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un remède interne quand on emploie [illegible] ont obtenu une guérison rapide et radicale.
[illegible]
AVERTISSEMENT—L'Injection véritable porte la signature de RICORD et les mots INJECTION RICORD, PARIS moulés dans le verre. La même inscription se trouve sur le papier.
MAUSSELL & BOGEL, Agents pour la vente en gros. 3 août—

Extrait de Caldwell.
UNE HUILE qui rend aux cheveux leur couleur primitive. Aucun lavage de tête n'est nécessaire. A vendre par
O. N. MORISON, Importateur et droguiste en gros, No 12 de la rue des Magasins.
Dr JAMES SYME, Droguiste en gros et en détail, No 130 de la rue du Canal.
Et au dépôt de FELIX BARON, No 14 de la rue Baronne, près Canal, Dr J. MARTIN, Droguiste, coin Chemin Felicité et Magazine.
Nlle-Orléans, 14 mai 1868.
EXTRAIT DE CALDWELL.
Ayant analysé cette huile et, dans mes expériences, l'ayant appliquée moi-même, je recommande que c'est un des meilleurs articles qui aient encore été présentés au public pour rendre aux cheveux leur couleur primitive. En foi de quoi j'ai signé.
Signé FELIX BARON, Importateur de cheveux, "Southern Emporium."
G H CALDWELL, Propriétaire de la patente, Hôtel des Etrangers No 129 de la rue de Chartres.
22 juil—3 f p s

Arrêtez-vous au Half Way House.
LE HALF WAY HOUSE, situé à l'extrémité du Chemin de fer de la rue du Canal, a été rouvert. Le jardin qui est le plus beau de l'Etat, est ouvert à toute heure pour les promeneurs. On trouvera à la buvette les meilleurs vins et du Lager Beer de première qualité. Le jardin offre la promenade la plus agréable aux familles des environs de la ville. 3 juil—1m

G. DUPLANTIER, AVOCAT,
No. 84 rue Royale,
28 juil—1m NOUVELLE ORLEANS.

M. ALBERT FABRE, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, des Mathématiques et Physique. Les personnes qui désireraient utiliser les services de M. Fabre sont priées de s'adresser à l'Abeille, 73, rue de Chartres. 19 juillet—

COMPAGNIE DE GAZ PUROLINE PORTATIF.
Les propriétaires des patentes, des appareils et des fluides au gaz [illegible]

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
Ce chemin [illegible] Dimanche, 10 du courant [illegible]
O. PANDELY, Surintendant Général. 21 juillet—PP

Miracles de Bon Marché.
SHAKESPEARE, complet .... 50 cents.
BURNS, do .... 50 cents.
BYRON do .... 50 cents.
ESSAYS OF ELIA .... 25 cents.
Tous les [illegible] édition des WAVERLY NOVELS, chaque volume .... 25 cents.
DICKENS, complet, par volume .... 25 cents.
JAMES A. GRESHAM, LIBRAIRE ET MARCHAND DE FOURNITURES DE BUREAUX, No 92 de la rue du Camp,
Appelle l'attention du public de la Nouvelle-Orléans sur ses éditions extra-ordinaires des principaux auteurs publiées en Angleterre. [illegible] chez GRESHAM [illegible] "FREE TRADE EDITIONS". Les livres seront envoyés à une adresse quelconque (sans frais de poste), sur réception du prix.
S'adresser à JAS. A. GRESHAM, Nlle Orléans, Lne. 14 juillet—1m

Avis! Avis!
MAISON CAZAUX & VERGNOLE, No. 73, Vieille-Levée.
CETTE maison si avantageusement connue tant pour la supériorité de ses marchandises que pour le bon marché, prévient le public qu'elle vient de recevoir [illegible]. Le tout au plus bas prix de la place. [illegible] 1 juillet—1m

LES Soussignés commissaires de la Banque de la Louisiane [illegible]
P. H. MORGAN, [illegible] Commissaires.

CONSULAT DE FRANCE.
Avis Mensuel, AOUT 1868.
Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—ou, en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.
[illegible]
La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 2 août

CHANGEMENT DE LOCAL. ELKIN & CO.
ONT TRANSPORTÉ LEUR ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES, Au No 168 de la rue du Canal, (EN FACE DU CHRIST CHURCH.)
Tapis, Toiles Cirées, Nattes, Etoffes à rideaux, &c. 15 juil—1m PP

AVIS.
A partir de ce jour, M. CHARLES T. DUGAZON a un intérêt dans les affaires de notre maison. Comme par le passé il est porteur de notre procuration.
A. ROCHEREAU & CO. 1er août—6t Nouvelle-Orléans, le 1er août 1868.

AVIS.
La société qui existait sous la raison B. TIBLIER & CO Nlle-Orléans, et J. M. LAMON & CO Bordeaux a été dissoute d'un commun accord à partir du 20 avril dernier.
B. TIBLIER, J. M. LAMON.
M. B. TIBLIER est seul chargé de la liquidation et continue, pour son compte, le même genre d'affaires, au même endroit, No 14, rue Conti, entre Chartres et Levée. 1er août—3t

En débarquement du navire "Henriette", de Bordeaux.
80 barriques de VIN, tas corsé,
200 caisses d'HUILE Plagniol, grandes et petites bouteilles,
200 caisses VERMOUTH, Noilly Prat,
25 caisses CASSIS du Mont d'Or.
En magasin:
150 barriques VIN,
200 caisses de VIN assortis,
25 barils de VINAIGRE,
50 do PORTO,
25 do MADERE,
25 do SHERRY,
25 caisses FRUITS au jus,
100 barils COGNAC, Pinet Castillon, Marret, Seguette et Pellevoisin, très vieux.
500,000 BOUCHONS pointus et réguliers,
75 paniers BOUTEILLES Bordeaux,
50 caisses SARDINES, à boîtes,
500 PANIERS anisette vides,
50 do CHAMPAGNE,
TRUFFES, PETITS-POIS, CHAMPIGNONS, CAPRES, ETC., ETC.
14......Rue Conti, entre Levée et Chartres......14
1 août—1m PP B. TIBLIER.

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres — A. BROUSSEAU & Co., Importateurs, offrent à Bas Prix:
TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et damassées.
NATTES—200 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco.
STORES—Couvertures de tables et de pianos.
DESSUS DE TABLE—Drugget, toile et feutre.
RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.
COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, raies, &c.
CORNICHES, Bandes, Flèches &c. 20 sept

DENTISTES. Dr. C. BLANCKE
416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418
Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire.
ALUMINIUM! ALUMINIUM!
La découverte la plus récente du siècle, GRAND SUCCÈS!
LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les râteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les râteliers montés sur or et sur argent; ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides. 26 mars—1an

CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE 196......RUE DU CANAL......196 entre Bourgogne et Rampart, offre ses services [illegible] à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais. 1e mai—PP

MALADIES DES YEUX.
LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 2 heures au No 160 rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 [illegible]

HOTELS RESTAURANTS &c.
CUISINE FRANÇAISE.
Pension privée.
CHAMBRES garnies très-propres donnant sur la rue [illegible] Rue Toulouse No 33. 15 juillet—1m Mme I. S. LASSENNES.

RESTAURANT ST-LOUIS,
75......RUE ST-LOUIS......75
Le propriétaire de cet établissement [illegible] FOSTER.

Pension Française TENUE PAR URBAIN RAMBAUT, A BILOXI.
M. URBAIN RAMBAUT [illegible]

HOTEL CRESCENT, A LA BAIE ST LOUIS.
CET Hôtel si bien connu est en voie de réparation complète. L'ouverture en aura lieu le 20 juin. Les prix y ont été réduits en vue des circonstances actuelles.
TOULME & SAUCIER, Propriétaires. 7 juin—2m

Hôtel de la Grand'Ile.
L'ouverture de cet Hôtel aura lieu le 20 JUIN. [illegible] Un bon bateau fait le service du Canal Harvey à l'Hôtel.
— PRIX —
Par jour $3 25
" semaine 15 00
" mois 50 00
Moitié prix pour les enfants et les domestiques. On traite de gré à gré pour la saison.
17 mai—3m B. MARGOT, Propriétaire.

A louer.
Une petite maison, de quatre pièces, située dans la cour, rue des Ursulines No 18[illegible] près Tremé. S'adresser rue de l'Esplanade No 94. 21 juillet—PP

A Louer
UNE MAISON, située à l'encoignure des rues Orléans et Derbigny. Possession immédiate. S'adresser à A. CARRIERE & CO., [illegible] rue Bienville.

Moulin à riz—Moulin à riz.
NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes prêts à faire tous ces travaux. [illegible] la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c, nécessaires.
On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.
LEEDS & CO. Au coin des rues Delord et Fouchet.

MOULIN EAGLE A COTON.
Il n'est pas de moulins qui ait été plus souvent essayé dans toutes les parties du monde [illegible]
W. L. CUSHING, seul agent, Rue St-Charles, No 61.

Presses à Coton à vis, de Newell.
La Presse à Coton à vis, de Newell [illegible]
WM L. CUSHING, Seul Agent, Rue St Charles No 61, coin Union.

Presses à Coton, d'Ingersoll.
C'EST une presse à bras économique pour [illegible]
W. L. CUSHING, Seul Agent, Rue St Charles No 61.

WASHINGTON EXCHANGE,
RUE ST.-CHARLES, No 19, Nouvelle-Orléans, entre les rues Commune et Canal,
D. M. STELLA, Propriétaire. 5 fév—1an

TRAITEMENT SPECIAL DES MALADIES CHRONIQUES.
LE Docteur A. De BAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: [illegible] Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie. Consultations, encoignure Orléans et Bourbon [illegible] Résidence rue d'Orléans, No 76.

JACOB OTT Entrepreneur,
REPARE LES MAGASINS et les MAISONS DE RÉSIDENCE.
Fait et répare les Cuves.
Les ordres laissés au No 35 Cercle Tivoli, ou chez M. L. DUFAND coin Toulouse et Chartres seront exécutés avec promptitude.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES ET DE LA PEAU.
Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Rétrécissements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Gourme, etc., etc.
E. GAUDOT, Pharmacien de l'Université de Paris, Enc. Conti et Dauphine.

Tirage de la Loterie de l'Etat de Kentucky POUR LE 3 AOUT—CLASSE [illegible] Plan de Police.
58 23 72 9 45 21 4 53 63 64 2 34
Les soussignés certifient [illegible]
C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie, Au coin des rues Camp et Commune.
AVIS—Méfiez-vous des prétendues loteries.—La loterie du Kentucky et celle de la Havane ne font jamais mention dans les journaux de prétendues primes garanties [illegible]. 24 juin—1m

Loterie de l'Etat de la Georgie, Au profit de l'Asile des orphelins de maçons.
PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 3 AOUT. No 466
72 27 6 66 36 7 64 3 53 15 73 [illegible] 41
Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans l'"Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud [illegible] "General Offices", No 15 Commercial Place, où l'on peut les voir. Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants.
DAVE C. JOHNSTON, Agent. 12 mai—1m

D. LOPEZ,
Encoignure Chartres et Conti.
Fabrique de chocolats, candies, bonbons, &c Soda et gâteaux, café grillé et moulu.
A l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'il a repris la direction de son ancien établissement et qu'il le tiendra comme par le passé. Il appelle spécialement l'attention des marchands et épiciers sur la vente du chocolat. Rock candy et café moulu en gros et en détail. 11 juil—1m

Banque Crescent City.
Nlle-Orléans, 2 juillet 1868.
LE 1er du courant, à une réunion de la Direction, il a été déclaré un dividende de trois pour cent, libre de taxe,—dividende qui sera payé aux actionnaires à partir du 6 courant.
CHAS. FAURIE, fils, Caissier. 4 juil—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCE ATLANTIC DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux: rue du Camp, No 16.
Nouvelle-Orléans, 9 juillet 1868.
CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie le second état annuel de ses affaires.
Montant des primes de l'année expirée le 30 juillet 1868, savoir:
Primes d'incendie [illegible]
Primes de mer [illegible]
Primes de rivière [illegible]
Pertes payées dans la même période:
Sur risques d'incendie $12,414 82
Sur risques de mer 24,660 30
Sur risques de rivière 11,[illegible] 27
Primes remboursées [illegible]
Réduction (rebate) [illegible]
Taxes et Revenu Intérieur [illegible]
Réassurances [illegible]
Dépenses, loyer, etc., intérêt [illegible]
ACTIF:
Billets par actions, Prêts sur hypothèque, Prêts sur garanties, Effets à recevoir, compte échéance, Actions de Valette Dry Dock, Actions de la Compagnie d'allège, Actions d'assurances, Primes en voie de perception, Effets à recevoir, payables sur demande, Meubles de bureau, En caisse. [illegible]
Le tableau qui précède est une copie fidèle faite sur les livres de la Compagnie.
E. RIGNEY, Président. H. P. JANVIER, Secrétaire.
Assermentés et signé pardevant moi, le 15 juillet A. D. 1868. A. SHELLEY, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.
Les directeurs ont déclaré un dividende de CINQ PIASTRES par action, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées.
E. RIGNEY, Président. H. P. JANVIER, Secrétaire.
—Directeurs:— E. Rigney, H. H. Stanley, William Von Phul, Jas. Byrnes, H. P. Janvier, J. J. West, C. M. Soria, E. Newman, Wm. Agar, C. E. Slayback, Alexander Marks, [illegible]

INSTITUTIONS
INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON, No 255, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital. On peut, pour plus de renseignements, se procurer un prospectus à l'établissement.

COLLÈGE COSMOPOLITE, DIRIGÉ PAR CH. CARON, rue du Canal, 235.
PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classe du jour, de 8 heures à 3 h., pour les garçons; classe du soir, de 4 à 9 heures pour les grandes personnes. Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture [illegible]

R. CONDON, Entrepreneur de Pompes Funèbres, No 243, rue des Magasins, coin Delord, et No 392, rue de Chartres, coin Champs Elysées. A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques, CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer, noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures. 4 juillet—1m

Chaux de l'Alabama à vendre.
JE reçois constamment de la Chaux de l'Alabama que j'offre, au plus bas prix du marché, en lots au gré des acheteurs. [illegible] SAMUEL JAMISON, Rue Conti. 7 juil—3m

Julius Loeffler. (successeur de CHAS. LOEFFLER.) POSEUR DE TUYAUX DE GAZ, et fabricant d'installations de Gaz, Tuyaux, Bassins, Cloches, etc., No. 126, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse. 21 mai—3m Nouvelle-Orléans.

TOURISTES.
VOUS qui passez l'été dans les Villes de [illegible] BISCUITS, CRACKERS, CRACKNELS, SPICE NUTS [illegible] JOHN WESTRUP & Co. 18 juillet—1m

FONDERIE DE LEEDS (ETABLIE EN 1825,) Au coin des rues Delord et Fouchet.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, [illegible] des Moulins à scie, des Presses à Coton [illegible] LEEDS & Co.

L. CRESSON, PEINTRE, 163 et 165 rue Bourbon, près l'Opéra. Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tentures et décoration, ainsi que d'ARTICLES DE PIÉTÉ, images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c. Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des REDOREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c.

AGENCE GENERALE
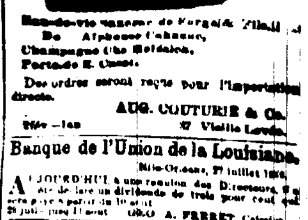

Eau-de-vie cognac de Forgeau Tilmil et De Alphonse Cahuzac, Champagne (de Heidsieck), Portade E. Cuzol.
Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
AUG. COUTURIE & Co. 27 Vieille Levée.

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 27 juillet 1868.
AUJOURD'HUI à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de trois pour cent [illegible] GEO. A. FERRET, Caissier.

Banque des Marchands.
Nlle-Orléans, 17 juillet 1868.
AUJOURD'HUI, à une réunion spéciale des Directeurs, [illegible]
1—Sur la question de savoir s'il convient de réduire le capital de la banque [illegible]
2—Sur la question de savoir s'il convient de réduire le nombre des actions [illegible]
3—Sur la question de savoir s'il convient [illegible]
THOMAS J. D. [illegible], Caissier.